



Cadre de travail des Obligations vertes TD

6 septembre 2017

1. Contexte

Le Groupe Banque TD (la TD) s'est engagé à faire preuve de leadership environnemental et à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Notre démarche visant à intégrer les considérations environnementales dans toutes nos activités a débuté en 2008 et s'est traduite par les accomplissements suivants :

- Première banque nord-américaine à parvenir à la carboneutralité
- Premier gestionnaire d'actifs associé à une grande institution financière canadienne à être signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies
- Première émission commerciale d'obligations vertes par une banque canadienne
- Prise ferme d'obligations vertes
- Première banque nord-américaine à s'engager publiquement à intégrer les obligations vertes dans le portefeuille de placements de sa trésorerie, avec l'Énoncé de politique de placement de l'Obligation verte du Groupe Banque TD

Le cadre de travail des Obligations vertes TD (2017) est conforme aux Principes applicables aux obligations vertes 2017. Le cadre de travail définit ce qui suit :

- Critères pour l'utilisation du produit
- Détermination et suivi des projets
- Distribution et gestion du produit
- Rapport sur l'utilisation du produit
- Examen externe

Le cadre de travail des Obligations vertes TD (2017) s'applique aux Obligations vertes TD émises en août 2017 ou après. Le cadre de travail des Obligations vertes TD sera mis à jour en fonction des pratiques gagnantes du secteur au besoin. Le cadre de travail est intégré au système de gestion environnementale de la TD, conforme à la norme ISO14001, et soumis au processus d'audit interne de la TD.

Pour en apprendre davantage sur les initiatives, les objectifs et le rendement de la TD en environnement, consultez le Rapport sur la responsabilité d'entreprise de la TD.

(<https://www.td.com/francais/responsabilites-de-lentreprise/index.jsp>) Des renseignements additionnels sur les Obligations vertes TD se trouvent sur la page Web Relations avec les investisseurs de la TD. (<http://www.td.com/francais/investisseurs>)

2. Parties prenantes

Gestion du produit :

- Environnement TD
- Gestion de la trésorerie et du bilan

Détermination initiale des projets verts :

- Valeurs Mobilières TD
- Services bancaires aux entreprises TD
- TD Bank National Association
- Services immobiliers de l'entreprise TD

3. Critères pour l'utilisation du produit

Le produit de l'émission d'Obligations vertes TD doit être utilisé pour financer ou refinancer des prêts destinés au financement de projets, des prêts pour l'achat d'équipement et des prêts d'entreprise généraux renouvelables ou non, dans des cas où l'utilisation sous-jacente des fonds (désignée comme « projets ») respecte les critères d'admissibilité des Obligations vertes TD (voir ci-dessous). Le droit de regard de la TD pour déterminer l'admissibilité ou le refinancement des projets remonte jusqu'à 24 mois avant la date d'émission.

Le financement d'entreprise général peut être soutenu par les Obligations vertes TD si au moins 95 % des revenus de l'emprunteur est dérivé de sources qui répondent aux critères d'admissibilité des Obligations vertes TD, pourvu que le prêt ne serve pas à financer l'expansion d'activités qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité des Obligations vertes TD.

3.1 Critères d'admissibilité des Obligations vertes TD

Les critères d'admissibilité des Obligations vertes TD reflètent des pratiques gagnantes en ce qui concerne la réduction des émissions de carbone dans le développement de projet en Amérique du Nord. La TD a d'abord élaboré ses critères d'admissibilité pour les Obligations vertes TD en 2014 avec le soutien de l'Association canadienne de normalisation. En 2016, les critères ont été mis à jour en tenant compte de recommandations de Det Norske Veritas Germanischer Lloyd (DNV GL).

Secteur	Description	Catégories
Production d'énergie renouvelable	Investissements appuyant la production d'énergie à partir de ressources renouvelables et à faibles émissions de carbone	Énergie éolienne
		Énergie géothermique
		Énergie solaire
		Énergie marémotrice et marine
		Biomasse ¹
		Hydroélectricité ²
Efficacité énergétique et gestion responsable de l'énergie	Investissements contribuant à la réduction de la consommation énergétique ou à la gestion et au stockage de l'énergie	Efficacité énergétique liée aux bâtiments
		Efficience industrielle
		Efficacité liée au transport
		Distribution, stockage et gestion de l'énergie
		Produits, techniques de production et processus écoénergétiques ou visant à atténuer les changements

		climatiques
Infrastructures vertes et gestion durable des terrains	Investissements appuyant la conservation, la gestion durable des terres, des pertes et de l'eau et améliorant la résistance aux phénomènes climatiques	Agriculture durable
		Foresterie durable
		Gestion et traitement de l'eau et des eaux usées
		Gestion durable des déchets
		Conservation
		Prévention et contrôle de la pollution

¹ Bioénergie provenant de sources qui n'épuisent pas les ressources terrestres de carbone existantes.

² Actifs hydroélectriques existant en zones tempérées ou nouvelles installations hydroélectriques générant moins de 25 MW.

4. Détermination et suivi des projets

4.1 Détermination

Les secteurs financiers de la TD évaluent les projets potentiels en fonction des critères d'admissibilité des Obligations vertes TD et font des recommandations à Environnement TD. L'équipe d'Environnement TD examine les projets proposés et les approuve ou les rejette.

4.2 Suivi

Les secteurs financiers de la TD fournissent à Environnement TD une mise à jour trimestrielle sur le financement de tous les prêts admissibles. Voici les renseignements clés recueillis pour chaque prêt :

- Nom du client, ID de projet/prêt et activités d'affaires clés
- Description du projet/de l'utilisation du produit
- Référence aux critères d'admissibilité
- Type de prêt
- Montant total de l'engagement
- Dates de financement, de refinancement et d'échéance

L'équipe Environnement TD confirme l'exactitude des renseignements dans la documentation liée aux prêts ou dans les systèmes de suivi des prêts de la TD.

5. Distribution et gestion du produit

5.1 Distribution du produit

L'équipe Environnement TD formule une recommandation de distribution parmi les prêts admissibles, en tenant compte des retombées et de l'équilibre entre les différentes catégories d'admissibilité des Obligations vertes TD. Le total des montants engagés pour les prêts choisis est distribué aux Obligations vertes TD annuellement, au 31 octobre (fin de l'exercice financier pour la TD). Le montant des prêts peut comprendre les intérêts et les frais.

Le chef de l'environnement de la TD approuve la distribution finale du produit.

5.2 Gestion du produit

La TD vise à ce que le produit des obligations vertes soit entièrement distribué dans les 18 mois suivant son émission. En attendant la distribution, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan (GTB) de la TD détient le produit des obligations vertes dans un portefeuille de placement distinct composé de liquidités ou d'instruments du marché monétaire liquides à court terme. À mesure que les prêts admissibles sont financés, les placements sont vendus, ce qui libère les fonds dans le compte pour compenser les engagements verts.

6. Rapport sur l'utilisation du produit

La TD fait rapport annuellement de l'utilisation du produit et des avantages environnementaux associés dans son Rapport sur la responsabilité d'entreprise. La reddition de compte comprend une ventilation par catégorie d'admissibilité des montants alloués, ainsi que les mesures des retombées suivantes (lorsque pertinent et possible) :

- Énergie économisée ou énergie renouvelable générée annuellement
- Réduction ou suppression annuelles des émissions de GES
- Valeur en capital naturel

Les renseignements sur le projet relatifs au prêt sont fournis avec le consentement du client. La TD est dans l'impossibilité de fournir des renseignements sur les prêts pour tous les projets en raison du caractère confidentiel des renseignements des clients.

7. Examen externe

La TD a obtenu une confirmation de vérification de DNV GL pour le présent cadre de travail des Obligations vertes TD, ce qui témoigne de l'alignement sur les Principes applicables aux obligations vertes. La TD obtiendra une deuxième opinion pour chaque émission d'obligations vertes à l'avenir. En outre, la TD sollicitera une vérification de la distribution du produit annuellement (à la fin de l'exercice financier). Les rapports d'examen externe seront rendus publics.